

BILAN SOCIAL 2021

SOMMAIRE

* * *

1. EMPLOI	3
1.1. Effectifs	3
1.2. Travailleurs extérieurs	12
1.3. Embauches	14
1.4. Départs	15
1.5. Promotions	18
1.6. Chômage	18
1.7. Travailleurs handicapés	19
1.8. Absentéisme	19
2. REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES	22
2.1. Montant des rémunérations brutes	22
2.2. Hiérarchie des rémunérations	25
2.3. Mode de calcul des rémunérations	26
2.4. Charges accessoires	26
2.5. Charge salariale globale	28
2.6. Participation financière des salariés	28
3. CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE	29
3.1. Accidents de travail et de trajet	29
3.2. Répartition des accidents par éléments matériels	32
3.3. Maladies professionnelles	34
3.4. Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail	35
3.5. Dépenses en matière de sécurité	36
3.6. Conditions physiques de travail	37
4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL	39
4.1. Durée et aménagement du temps de travail	39
4.2. Organisation et contenu du travail	41
4.3. Transformation de l'organisation du travail	42
4.4. Médecine du travail	43
4.5. Travailleurs inaptes	43
5. FORMATION	44
5.1. Formation professionnelle continue	44
5.2. Montant consacré à la formation continue (€) :	44
5.3. Nombre de stagiaires :	44

5.4.	Congés formation	46
5.5.	Alternance.....	46
6.	RELATIONS PROFESSIONNELLES	47
6.1.	Représentants du personnel.....	47
6.2.	Information et communication.....	49
6.3.	Différends concernant l'application du droit du travail.....	49
7.	AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE	50
7.1.	Œuvres sociales.....	50
7.2.	Autres charges sociales.....	50
8.	ANNEXES	51
8.1.	Annexe n°1 : Election des membres de la délégation du personnel du CSE	51

1. EMPLOI

1.1. Effectifs

1.1.1. Effectif total au :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
31/12/2019	341	429	69	839 *
31/12/2020	341	412	66	819 *
31/12/2021	313	344	52	709 *

* Les personnes radiées le 31-12 de l'année considérée figurent dans cet effectif.

Détail par Etablissement

	Ingénieurs et Cadres					E.T.A.M					Ouvriers					Total				
	Toulouse Siège social	Toulouse Périoie	Gimont	Montredon	Gabardie	Toulouse Siège social	Toulouse Périoie	Gimont	Montredon	Gabardie	Toulouse Siège social	Toulouse Périoie	Gimont	Montredon	Gabardie	Toulouse Siège social	Toulouse Périoie	Gimont	Montredon	Gabardie
31/12/2019	308	-	13	20	-	223	-	91	115	-	16	-	44	9	-	547	-	148	144	-
31/12/2020	308	-	12	20	1	191	-	87	134	0	7	-	43	16	0	506	-	142	170	1
31/12/2021	285	0	9	16	3	135	26	73	103	7	3	2	35	12	0	423	28	117	131	10

1.1.2. Effectif permanent au :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
31/12/2019	298	394	56	748
31/12/2020	312	389	64	765
31/12/2021	282	320	50	652

Détail par Etablissement

	Ingénieurs et Cadres					E.T.A.M					Ouvriers					Total				
	Toulouse Siège social	Toulouse Périole	Gimont	Montredon	Gabardie	Toulouse Siège social	Toulouse Périole	Gimont	Montredon	Gabardie	Toulouse Siège social	Toulouse Périole	Gimont	Montredon	Gabardie	Toulouse Siège social	Toulouse Périole	Gimont	Montredon	Gabardie
31/12/2019	271	-	7	20	-	204	-	87	103	-	13	-	36	7	-	488	-	130	130	-
31/12/2020	280	-	11	20	1	179	-	85	125	0	7	0	42	15	0	466	-	138	160	1
31/12/2021	254	0	3	16	3	130	26	71	101	7	3	2	35	11	0	387	28	109	128	10

L'effectif permanent : ce sont les titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée, à temps plein, inscrits à l'effectif pendant toute l'année considérée.

1.1.3. Nombre de salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée (y compris les contrats en Alternance) au :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
31/12/2019	1	8	1	10
31/12/2020	0	2	0	2
31/12/2021	4	6	0	10

Détail par Etablissement

	Ingénieurs et Cadres					E.T.A.M					Ouvriers					Total				
	Toulouse Siège social	Toulouse Périole	Gimont	Montredon	Gabardie	Toulouse Siège social	Toulouse Périole	Gimont	Montredon	Gabardie	Toulouse Siège social	Toulouse Périole	Gimont	Montredon	Gabardie	Toulouse Siège social	Toulouse Périole	Gimont	Montredon	Gabardie
31/12/2019	1	-	0	0	-	5	-	0	3	-	1	-	0	0	-	7	-	0	3	-
31/12/2020	0	-	0	0	0	1	-	0	1	0	0	-	0	0	0	1	-	0	1	0
31/12/2021	4	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0

1.1.4. Effectif mensuel moyen au :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
31/12/2019	335	435	70	840
31/12/2020	343	418	66	827
31/12/2021	335	399	62	796

Détail par Etablissement

	Ingénieurs et Cadres					E.T.A.M					Ouvriers					Total				
	Toulouse Siège social	Toulouse Périole	Gimont	Montredon	Gabardie	Toulouse Siège social	Toulouse Périole	Gimont	Montredon	Gabardie	Toulouse Siège social	Toulouse Périole	Gimont	Montredon	Gabardie	Toulouse Siège social	Toulouse Périole	Gimont	Montredon	Gabardie
31/12/2019	309	-	10	16	-	251	-	91	93	-	19	-	45	6	-	579	0	146	115	0
31/12/2020	310	-	12	20	1	197	-	88	133	0	8	-	44	14	0	515	0	144	167	1
31/12/2021	304	0	11	19	1	176	8	84	129	2	6	0	41	15	0	486	8	136	163	3

1.1.5. Répartition par sexe de l'effectif total au :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
31/12/2019	275	66	384	45	66	3	725	114
31/12/2020	270	71	370	42	63	3	703	116
31/12/2°21	244	69	317	27	50	2	611	98

Détail par Etablissement

	Ingénieurs et Cadres										ETAM										Ouvriers										Total										Total	
	Toulouse		Péριοle		Gimont		Montredon		Gabardie		Toulouse		Péριοle		Gimont		Montredon		Gabardie		Toulouse		Péριοle		Gimont		Montredon		Gabardie		Toulouse		Péριοle		Gimont		Montredon		Gabardie			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
2019	248	60	-	-	11	2	16	4	0	0	192	31	-	-	84	7	108	7	0	0	16	0	-	-	41	3	9	0	0	0	456	91	-	-	136	12	133	11	-	-	725	114
2020	243	65	-	-	10	2	16	4	1	0	161	30	-	-	80	7	129	5	0	0	7	0	-	-	40	3	16	0	0	0	411	95	-	-	130	12	161	9	1	0	703	116
2021	221	64	0	0	7	2	13	3	3	0	114	21	26	0	71	2	100	3	6	1	3	0	2	0	33	2	12	0	0	0	338	85	28	0	111	6	125	6	9	1	611	98

1.1.6. Répartition par tranche d'âge de l'effectif total au :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 19	31-déc 20	31-déc 21	31-déc 19	31-déc 20	31-déc 21	31-déc 19	31-déc 20	31-déc 21	31-déc 19	31-déc 20	31-déc 21
20 ans et moins	0	0	0	5	1	1	0	0	0	5	1	1
de 21 à 25 ans	6	3	5	9	5	6	3	3	0	18	11	11
de 26 à 30 ans	27	21	20	6	8	6	9	8	4	42	37	30
de 31 à 35 ans	37	43	31	11	10	8	19	17	10	67	70	49
de 36 à 40 ans	57	32	34	58	37	34	14	7	11	129	76	79
de 41 à 45 ans	55	68	55	87	93	59	10	15	13	152	176	127
de 46 à 50 ans	42	53	52	70	66	59	7	8	8	119	127	119
de 51 à 55 ans	70	66	59	125	108	93	4	4	4	199	178	156
de 56 à 60 ans	45	53	52	50	78	74	2	3	1	97	134	127
Plus de 60 ans	2	2	5	8	6	4	1	1	1	11	9	10
TOTAL	341	341	313	429	412	344	69	66	52	839	819	709

Les moyennes des âges par catégorie, sont les suivantes :

au 31/12/2019	45, 2 ans	48 ans	39, 1 ans	46, 1 ans
au 31/12/2020	45, 1 ans	48, 2 ans	39, 5 ans	46, 2 ans
au 31/12/2021	45, 9 ans	48, 7 ans	41, 2 ans	46, 9 ans

1.1.7. Répartition de l'effectif total selon l'ancienneté au :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 19	31-déc 20	31-déc 21	31-déc 19	31-déc 20	31-déc 21	31-déc 19	31-déc 20	31-déc 21	31-déc 19	31-déc 20	31-déc 21
moins d'un an	20	14	18	13	0	5	5	0	0	38	14	23
de 1 à 5 ans	61	71	69	23	26	20	27	30	18	111	127	107
de 6 à 10 ans	45	45	29	31	31	19	22	19	19	98	95	67
de 11 à 15 ans	63	49	28	92	66	28	11	10	7	166	125	63
de 16 à 20 ans	62	61	73	117	113	107	3	6	7	182	180	187
de 21 à 25 ans	19	31	36	52	79	85	1	1	1	72	111	122
de 26 à 30 ans	31	25	20	49	34	20	0	0	0	79	59	40
de 31 à 35 ans	33	35	26	32	31	32	0	0	0	65	66	58
de 36 à 40 ans	7	10	14	21	32	28	0	0	0	28	42	42
de 41 à 45 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
de 46 à 48 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	341	341	313	429	412	344	69	66	52	839	819	709

Les moyennes des anciennetés par catégorie, sont les suivantes :

au 31/12/2019	15, 6 ans	19, 4 ans	7, 2 ans	16, 8 ans
au 31/12/2020	15 ans	20 ans	7 ans	17 ans
au 31/12/2021	16 ans	21, 1 ans	9, 3 ans	18 ans

1.1.8. Répartition de l'effectif total selon la nationalité :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M.			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 19	31-déc 20	31-déc 21	31-déc 19	31-déc 20	31-déc 21	31-déc 19	31-déc 20	31-déc 21	31-déc 19	31-déc 20	31-déc 21
Français	333	333	306	427	410	340	68	65	51	828	808	697
Autres nationalités	8	8	7	2	2	4	1	1	1	11	11	12 *
TOTAL	341	341	313	429	412	344	69	66	52	839	819	709

* Autres nationalités :

- Belge
- Brésilienne
- Bulgare
- Canadienne
- Espagnole
- Laotienne
- Mauritanienne
- Marocaine
- Ukrainienne

1.1.9. Répartition de l'effectif total selon une structure de qualification détaillée :

1.1.9.1. Ingénieurs et cadres :

	au 31/12/2019		au 31/12/2020		au 31/12/2021	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
I.C Pos. III C	4	0	6	0	6	0
I.C. Pos. III B - C.E.	11	0	0	0	7	0
I.C. Pos. III B	26	6	33	6	25	6
I.C. Pos. III A	68	13	66	13	64	14
I.C. Pos. II	161	44	159	48	139	45
I.C. Pos. I	7	3	6	4	3	4
TOTAL	277	66	270	71	244	69

1.1.9.2. E.T.A.M. :

1.1.9.2.1. Employés et Techniciens

	au 31/12/2019		au 31/12/2020		au 31/12/2021	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Niveau I	0	0	0	0	0	0
Niveau II	2	2	2	0	5	1
Niveau III	5	0	1	0	1	0
Niveau IV	168	10	163	10	143	4
Niveau V	200	33	195	32	160	22
TOTAL	375	45	361	42	309	27

1.1.9.2.2. Agents de Maîtrise

	au 31/12/2019		au 31/12/2020		au 31/12/2021	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Niveau I	0	0	0	0	0	0
Niveau II	0	0	0	0	0	0
Niveau III	0	0	0	0	0	0
Niveau IV	0	0	0	0	0	0
Niveau V	9	0	9	0	9	0
TOTAL	9	0	9	0	9	0

1.1.9.3. Ouvriers :

	31/12/2019		31/12/2020		31/12/2021	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Niveau III Ech. 2 (AF 3)	36	2	63	3	49	2
Niveau II Ech. 3 (AF 2)	30	1	0	0	0	0
Niveau II Ech. 1 (AF 1)	0	0	0	0	0	0
Niveau I Ech. 2 (AFS)	0	0	0	0	0	0
TOTAL	66	3	63	3	49	2

1.2. Travailleurs extérieurs

1.2.1. *Nombre de stagiaires :*

2019	98
2020	72
2021	69

1.2.2. Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires :

2019	116
2020	58
2021	25

1.2.3. Durée moyenne des contrats de travail temporaire (*) :

2019	129 jours
2020	149 jours
2021	114 jours

(*) Il s'agit de jours calendaires

1.3. Embauches

1.3.1. Nombre d'embauches par contrats à durée indéterminée* en :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019	23	9	12	2	11	0	46	11
2020	14	7	1	0	0	0	15	7
2021	12	4	0	0	0	0	12	4

* non compris les conversions de CDD en CDI

1.3.2. Nombre d'embauches par contrats à durée déterminée en :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019	1	1	4	3	1	0	6	4
2020	1	0	0	1	0	0	1	1
2021	5	5	4	1	0	0	9	6

1.3.3. Nombre d'embauches de travailleurs saisonniers :

2019	Néant
2020	Néant
2021	Néant

1.3.4. Nombre d'embauches de salariés de moins de 25 ans

2019	14
2020	1
2021	6

L'âge est pris en compte à la date d'effet de l'embauche.

1.4. Départs

1.4.1. Total des départs (*) en :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019	30	9	38	6	5	0	73	15
2020	20	2	16	4	2	0	38	6
2021	46	11	56	15	12	1	114	27

(*) Salariés radiés de l'effectif (non compris les salariés mutés dans un autre établissement)

1.4.2. Nombre de démissions :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019	9	7	4	0	3	0	16	7
2020	10	0	0	0	1	0	11	0
2021	2	5	2	0	0	0	4	5

1.4.3. Nombre de licenciements pour cause économique (*) :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019	1	0	0	0	0	0	1	0
2020	0	0	0	0	0	0	0	0
2021	3	0	5	0	3	0	11	0

(*) Y compris les licenciements effectués dans le cadre du PSE

1.4.4. Nombre de licenciements pour d'autres causes :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019	4	0	2	0	1	0	7	0
2020	0	0	1	0	1	0	2	0
2021	3	0	0	0	1	0	4	0

1.4.5. Nombre de Rupture Commun Accord dans le cadre du PDV (*):

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019	7	0	23	0	1	0	31	0
2020	0	0	0	0	0	0	0	0
2021	30	4	46	12	8	1	84	17

(*) Sorties PSE dans le cadre du Plan de Départ Volontaire

1.4.6. Fins de contrats à durée déterminée (y compris fin de contrat en alternance):

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019	0	0	1	4	0	0	1	4
2020	2	0	4	3	0	0	6	3
2021	2	1	1	0	0	0	3	1

1.4.7. Départs au cours de la période d'essai :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019	2	0	0	0	0	0	2	0
2020	2	1	0	0	0	0	2	1
2021	0	0	0	0	0	0	0	0

1.4.8. Mutations dans un autre établissement :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019	15	4	107	5	10	0	132	2
2020	3	0	28	0	9	0	40	0
2021	2	0	20	1	1	0	23	1

1.4.9. Mutations dans une autre société du Groupe LATECOERE :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019	2	0	1	1	0	0	3	1
2020	3	0	0	0	0	0	3	0
2021	4	1	1	3	0	0	5	4

1.4.10. Départs en retraite ou en préretraite :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019	1	0	2	1	0	0	3	1
2020	0	0	4	1	0	0	4	1
2021	0	0	0	0	0	0	0	0

1.4.11. Décès :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019	0	0	0	0	0	0	0	0
2020	0	0	4	0	0	0	4	0
2021	0	0	1	0	0	0	1	0

1.4.12. Départs à la suite de maladie au-delà de 2 ans :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019	0	0	0	0	0	0	0	0
2020	0	0	0	0	0	0	0	0
2021	0	0	0	0	0	0	0	0

1.4.13. Autres

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
2019 ⁽¹⁾	4	2	5	0	0	0	9	2
2020 ⁽²⁾	3	1	3	0	0	0	6	1
2021 ⁽³⁾	2	0	0	0	0	0	2	0

⁽¹⁾ dont 11 ruptures conventionnelles

⁽²⁾ dont 7 ruptures conventionnelles

⁽³⁾ dont 1 rupture conventionnelle

1.5. Promotions

	Passage OUVRIER à ETAM		Passage ETAM à CADRE		Total	
	H	F	H	F	H	F
2019	5	0	8	2	13	2
2020	1	0	0	0	1	0
2021	1	0	2	1	3	1

1.6. Chômage

1.6.1. Nombre de salariés mis en chômage partiel en :

2019	0
2020	800
2021	711

1.6.2. Nombre total d'heures de chômage partiel (indemnisées ou non) en :

2019	0
2020	338 479
2021	185 355

1.7. Travailleurs handicapés

1.7.1. Nombre de travailleurs handicapés au titre de la loi du 11/02/2005 :

Nombre de salariés et intérimaires pris en compte au titre de la déclaration obligatoire de travailleurs handicapés

Effectif au titre de l'année :	Accidentés du travail	Accidentés du travail (accidents intervenus dans l'entreprise)	Autres *	Total
2019	3	2	54	59
2020	NC	NC	NC	NC
2021	NC	NC	NC	58

* Reconnaissance attribuée par la Commission des droits pour l'autonomie des personnes handicapées, invalides pensionnés.

NC : Non communiqué : La déclaration 2020 sera effectuée en juin 2021

1.8. Absentéisme

1.8.1. Nombre de journées d'absence Nombre de journées théoriques travaillées

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	TOTAL
2019	NC	NC	NC	8 676 ----- = 4,75% 182 801
2020	2 137 ----- = 2,87% 74 487	5 717 ----- = 6,06% 94 267	1 545 ----- = 10,20% 15 142	9 399 ----- = 5,11% 183 896
2021	1790 ----- = 2,46% 72828	4813 ----- = 5,35% 89906	557 ----- = 4,04% 13786	7160 ----- = 4,06% 176521

Les journées d'absence ont été calculées sur la base d'absences ouvrées

1.8.2. Nombre de journées d'absence pour maladie (y compris les absences de longue durée) * :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2019	1 920	4 757	1 210	7 887
2020	1 919	5 404	1 282	8 605
2021	1 801	4 726	527	7 054

* Hors absences maladie (garde d'enfant, personnes vulnérables) et attestations d'isolement délivrées par la sécurité sociale liées à la crise coronavirus

1.8.2.1. Nombre de journées d'absence pour maladie (garde d'enfant, personnes vulnérables) et attestations d'isolement délivrées par la sécurité sociale liées à la crise coronavirus:

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2020	99	1 145	286	1 530
2021	84	119	34	237

1.8.3. Nombre de journées d'absence pour accident de travail et de trajet :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2019	121	158	170	449
2020	22	271	282	575
2021	17	11	0	28

1.8.4. Nombre de journées d'absence pour paternité :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2019	99	67	36	202
2020	110	27	18	155
2021	86	86	9	181

1.8.5. Nombre de journées d'absence pour maternité :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2019	157	33	0	190
2020	240	80	0	320
2021	524	0	0	524

1.8.6. Nombre de journées d'absence pour congés autorisés ⁽¹⁾ :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2019	280	332	84	696
2020	164	171	44	379
2021	192	220	51	463

1.8.7. Nombre de jours d'absence imputables à d'autres causes ⁽²⁾ :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2019	247	220	309	776
2020	75	290	472	837
2021	0	61	0	61*

* Hors congés de reclassement

(1) Il s'agit de congés pour événements familiaux, pour enfants malades ou handicapé, pour révision examen, pour réserve militaire, au titre du handicap reconnu MDPH et accord d'entreprise « Dons de jours ».

(2) Il s'agit de congés sans solde, congés sabbatique, congés parentaux, congés pour création d'entreprise, congés individuel de formation, et tout autre congé soumis à autorisation préalable de l'employeur

2. REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

2.1. Montant des rémunérations brutes

2.1.1. Masse salariale annuelle totale (€)

Effectif mensuel moyen

	Ingénieurs et Cadres		ETAM		Ouvriers		Alternance		Total	
2019	22 290 196	66 554	17 597 667	40 996	2 074 719	29 673	87 774	15 959	42 050 356	50 084
	334,92		429,25		69,92		5,5		839,59	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
	68 973	56 364	41 534	36 230	29 628	30 672	20 039	9 698	50 559	47 028
2020 *	20 211 134	58 925	12 523 971	30 398	1 288 168	19 518	66 731	11 122	34 090 004	41 221
	343		412		66		6		827	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
	61 261	48 875	30 407	28 323	19 344	15 688	12 126	4 870	41 103	39 895
2021	21 816 558	65 124	13 755 987	34 737	1 505 726	24 286	34 714	11 571	37 112 985	46 624
	335		396		62		3		796	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
	68 620	51 140	35 372	28 928	24 547	19 142	15 537	3 640	47 372	41 960

* En 2020 :

- impact du chômage partiel (qui vient en déduction de la rémunération brute sécurité sociale),
- diminution des heures supplémentaires,
- diminution des primes d'équipe.

2.1.2. Rémunération moyenne du mois de décembre hors prime à périodicité non mensuelle :

La rémunération prise en compte pour le calcul de la rémunération moyenne du mois de décembre hors prime à périodicité non mensuelle est la rémunération brute sécurité sociale retraitée des primes à périodicité non mensuelle

	Ingénieurs et Cadres		ETAM		Ouvriers		Total	
2019	1 530 432	4 488	1 307 335	3 105	158 704	2 300	2 996 471	3 606
	341		421		69		831	
	H	F	H	F	H	F	H	F
	4 604	4 004	3 146	2 746	2 298	2 350	3 604	3 431
2020 *	1 254 090	3 678	910 446	2 221	82 889	1 256	2 247 425	2 751
	341		410		66		817	
	H	F	H	F	H	F	H	F
	4 116	3 621	2 372	2 029	1 307	274	2 933	2 947
2021	1 686 382	5 388	1 161 081	3 435	115 236	2 216	2 962 699	4 214
	313		338		52		703	
	H	F	H	F	H	F	H	F
	5 867	3 693	3 450	2 748	2 209	2 399	4 304	3 406

* En 2020 :

- impact du chômage partiel (qui vient en déduction de la rémunération brute sécurité sociale),
- diminution des heures supplémentaires,
- diminution des primes d'équipe.

2.1.3. Grille des rémunérations :

2.1.3.1. Barème des appointements minima forfaitaires du personnel "cadre" en vigueur au 31 décembre 2021 :

	Indice Hiérarchique	Montant de la référence mensuelle de Gestion au 31/12/2021
1/- POSITION I		
21 ans	60	2 156 €
22 ans	68	2 156 €
23 ans	76	2 410 €
1 an d'expérience	84	2 664 €
2 ans d'expérience	92	2 917 €
3 ans d'expérience	100	3 171 €
2/- POSITION II	100	3 171 €
Après 3 ans en position II	108	3 425 €
Après 6 ans en position II	114	3 615 €
Après 9 ans en position II	120	3 805 €
Après 12 ans en position II	125	3 964 €
Après 15 ans en position II	130	4 122 €
Après 18 ans en position II	135	4 281 €
3/ - POSITION III		
III A	135	4 281 €
III B	180	5 928 €
III B CE	210	6 916 €
III C	240	7 904 €

2.1.3.2. Barème des appointements minima du personnel E.T.A.M. en vigueur au 31 décembre 2021 :

Niveaux	Echelons	Coefficients	Appointements minimaux hiérarchiques - base 35 h - pour un horaire affiché de 35 h
	3 exceptionnel	400	2 698 €
5	3	365	2 462 €
	2	335	2 260 €
	1	305	2 058 €
	3	285	1 923 €
4	2	270	1 821 €
	1	255	1 720 €
	3	240	1 619 €
3	2	225	1 521, 25 €
	1	215	1 521, 25 €
	3	190	1 521, 25 €

La valeur du point servant de base au calcul de ces appointements est de : **6, 746 €** pour un horaire affiché de 35 h en moyenne annuelle.

La valeur du point servant de base au calcul de la prime d'ancienneté est de : **6, 948 €** pour un horaire affiché de 35 h en moyenne annuelle.

2.1.3.3. Barème des appointements minima hiérarchiques (base 35 heures) du personnel ouvrier en vigueur au 31/12/2021 :

Qualification	Position	Coefficient	Appointements base 35 h pour un horaire affiché de 35 h
A.F. 1	N.II Ech 1	190	1 521, 25 €
A.F. 2	N.II Ech 3	215	1 521, 25 €
A.F. 3	N III Ech 2	240	1 619 €

2.2. Hiérarchie des rémunérations

2.2.1. Rapport entre la moyenne des rémunérations (*) des ingénieurs et cadres y compris cadres supérieurs et dirigeants et la moyenne des rémunérations des ouvriers (€) :

2019	66 554	= 2, 24
	29 673	
2020	58 925	= 3, 02
	19 518	
2021	65 124	= 2, 68
	24 286	

2.2.2. Montant global des dix rémunérations les plus élevées

	Montant Global des 10 rémunérations les plus élevées hors mandataire social
2019	2 259 937 €
2020	2 312 193 €
2021	2 463 395 €

(*) Rémunérations brutes annuelles

2.3. Mode de calcul des rémunérations

2.3.1. *Pourcentage des salariés dont le salaire dépend en tout ou partie du rendement :*

2019	0
2020	0
2021	0

2.3.2. *Pourcentage des ouvriers payés au mois sur la base de l'horaire affiché :*

100 %

2.4. Charges accessoires

2.4.1. *Avantages sociaux dans l'entreprise*

- Non cadres : délai de carence maladie si ancienneté >1 an
- Cadres : ancienneté >3 mois et pas de délai de carence
- Indemnisation de la maladie
- Droits Maintien de salaire pour maladie Cadre

Droits Cadre (en jours)		
Ancienneté	Taux	
	50%	100%
de 3 mois a 1 an maladie : absence d'indemnisation	AT/MP 90	AT/MP 90
1 à 5 ans	90	90
5 ans à 10 ans	120	120
10 ans à 15 ans	150	150
A partir de 15 ans	180	180

- Droits Maintien de salaire pour maladie Non-Cadre :
Après 1 an d'ancienneté : indemnisation pendant 45 jours à 100% et 30 jours à 75 %.
Les droits sont augmentés de 15 jours à 100% et de 10 jours à 75% par période entière de 5 ans.
- Indemnisation des jours fériés,
- Indemnisation de préavis et de licenciement en cas de nécessité de remplacement effectif (cf Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie et Convention collective régionale Métallurgie Midi-Pyrénées),
- Préavis de démission (cf Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie et Convention collective régionale Métallurgie Midi-Pyrénées),
- Prime d'ancienneté :
 - Non cadre : valeur du point ancienneté *coeff*nombre d'année d'ancienneté (mini 3 max 18 ans)
 - Cadre : valeur de l'allocation *nombre d'année d'ancienneté (mini 3 ans, max 20 ans)
- Congé de maternité 100% durant la durée de congé maternité indemnisé par la SS,
- Congés payés,
- Congés exceptionnels pour événements familiaux,
- Primes de départ en retraite (cf Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie et Convention collective régionale Métallurgie Midi-Pyrénées)

2.4.2. Montant des versements effectués à des Entreprises extérieures pour mise à la disposition de personnel :

➤ Entreprise de travail temporaire :

En 2019	6 335 451 €
En 2020	2 120 939 €
En 2021	1 250 422 €

➤ Autres entreprises (prestataires de services, but non lucratif)

En 2019	2 493 472 €
En 2020	1 674 879 €
En 2021	1 668 183 €

2.5. Charge salariale globale

2.5.1. Frais de personnel (€)

	Frais de personnel
2019	62.536.930 €
2020 *	59.273.638 €
2021 *	60.120.771 €

Ce chiffre indiqué provient la somme des lignes « salaires » et « charges sociales » de la liasse fiscale.

* Il ne tient pas compte des montants remboursés par UNEDIC – chômage partiel

2.5.2. Valeur ajoutée ou chiffre d'affaires

CA aéro autonome 2019 = 429, 5 M €

CA aéro contributif 2019 = 409, 7 M €

CA aéro autonome 2020 = 261, 3 M €

CA aéro contributif 2020 = 236, 7 M €

CA aéro autonome 2021 = 181 997 534 ,87 euros

CA aéro contributif 2021 = 160 956 900.47 euros

2.6. Participation financière des salariés

2.6.1. Montant global de la réserve de participation

Aucune participation versée sur les exercices concernés

2.6.2. Montant moyen de la participation et/ou de l'intéressement par salarié bénéficiaires

2019 : Sur base éléments d'Amundi : 0 bénéficiaires

- Participation : 0 €
- Intéressement moyen brut : 0 €
- Intéressement moyen net : 0 €

2020 : Sur base éléments d'Amundi : 0 bénéficiaires

- Participation : 0 €
- Intéressement moyen brut : 0 €
- Intéressement moyen net : 0 €

2021 : Sur base éléments d'Amundi : bénéficiaires

- Participation : 0 €
- Intéressement moyen brut : 0 €
- Intéressement moyen net : 0 €

2.6.3. Part du capital détenu par les salariés grâce à un système de participation

Au 31 décembre 2019, les salariés représentaient 0,54% du capital

Au 31 décembre 2020, les salariés représentaient 0,57% du capital

Au 31 décembre 2021, les salariés représentaient 0,14% du capital

3. CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

Personnel concerné : Salariés LATECOERE

3.1. Accidents de travail et de trajet

3.1.1. Taux de fréquence des accidents de travail :

➤ Nombre d'accidents avec arrêt (hors accidents de trajet)

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2019	4	1	4	9
2020	0	0	1	1
2021	0	0	0	0

$$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 10^6}{\text{Nombre d'heures travaillées}} =$$

2019	2020	2021
$\frac{9 \times 1\,000\,000}{1\,341\,909} = 6,71$	$\frac{1 \times 1\,000\,000}{832\,645} = 1,20$	$\frac{0 \times 1\,000\,000}{832\,586} = 0$

3.1.2. Taux de gravité des accidents de travail :

➤ Nombre de journées perdues

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2019	NC	NC	NC	379
2020	0	307 ⁽¹⁾	394 ⁽²⁾	701
2021	0	0	0	0

(1) Dont 307 journées consécutives à un accident survenu avant 2020

(2) Dont 334 journées consécutives à un accident survenu avant 2020

Nombre de journées perdues x 1 000

Nombre d'heures travaillées

2019	2020	2021
$\frac{379 \times 1\,000}{1\,341\,909} = 0,28$	$\frac{701 \times 1\,000}{832\,645} = 0,84$	$\frac{0 \times 1\,000}{832\,586} = 0$

3.1.3. Nombre d'incapacités permanentes (partielles et totales notifiées à l'entreprise au cours de l'année considérée) :

2019	0
2020	0
2021	1

3.1.4. Nombre d'accidents mortels :

	<u>de travail</u>	<u>de trajet</u>
2019	0	0
2020	0	0
2021	0	0

3.1.5. Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail :

2019	9
2020	4
2021	1

3.1.6. Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou de prestation de services dans l'entreprise :

2019	2
2020	5
2021	0

3.1.7. Taux et montant de la cotisation Sécurité Sociale (accidents du travail) :

	TOULOUSE		GIMONT		PERIOLE 2		MONTREDON		GABARDIE	
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
2019	1 %	323 329 €	1, 88%	102 466 €	-	-	1, 20%	59 962 €	-	-
2020	0,89 %	241 561 €	1,11 %	40 822 €	-	-	1,20 %	57 996 €	-	-
2021	1, 81 %	480 356 €	1, 20 %	51 200 €	1, 20 %	4136 €	0, 76 €	44 990 €	1, 20 %	1793 €

3.2. Répartition des accidents par éléments matériels

Personnel concerné : tout intervenant sur site

2019	11
2020	1
2021	0

3.2.1. Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves (codes 32 à 40) :

2019	0
2020	0
2021	0

3.2.2. Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation (code 02)

2019	2
2020	0
2021	0

3.2.3. Nombre d'accidents occasionnés par des machines à l'exception de ceux liés aux risques ci-dessus (codes 09 à 30) :

2019	4
2020	0
2021	0

3.2.4. Nombre d'accidents de circulation - manutention – stockage : (codes 01. 03. 04 et 06. 07. 08)

2019	4
2020	1
2021	0

3.2.5. Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel (code 05) :

2019	0
2020	0
2021	0

3.2.6. Autres cas

2019	1
2020	0
2021	0

3.3. Maladies professionnelles

3.3.1. *Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité Sociale au cours de l'année :*

2019	5
2020	2
2021	0

3.3.2. *Nombre et salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci :*

2019	0
2020	0
2021	0

3.3.3. *Nombre de déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles :*

2019	Néant
2020	Néant
2021	Néant

3.4. Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail

	Nombre de réunions dans le cadre du C.H.S.C.T.			Nombre de visites d'atelier dans le cadre du CHSCT			Nombre de CSE Sécurité
	Toulouse	Gimont	Montredon	Toulouse	Gimont	Montredon	Tous sites confondus
2019	9 réunions	6 réunions	-	5 visites	4 visites	-	-
2020	4 réunions ordinaires 2 réunions extraordinaires			6 Visites			4 réunions ordinaires 1 réunion extraordinaire
2021	5 réunions ordinaires			6 Visites			4 réunions ordinaires

3.5. Dépenses en matière de sécurité

3.5.1. Effectif formé à la sécurité :

	2019	2020	2021
Formation de secouriste du travail	20	-	3
Recyclage de secouriste du travail et de la protection civile	63	24	45
Pontiers	33	-	0
Recyclage Pontiers	-	7	24
Sensibilisation Sécurité Pontiers	10	1	0
Caristes	-	4	37
Recyclage Caristes	2		0
Sensibilisation Sécurité Cariste	2	2	-
Conducteur Nacelles	9	8	8
Sensibilisation Nacelles	7	-	-
Recyclage Conduite Nacelles	-	1	1
Pompiers 1 ^{ère} intervention	116	24	182
Port du harnais et travail en hauteur	4	15	14
Sensibilisation travail en hauteur	2	-	0
Habilitation Electrique	26	11	5
Recyclage Habilitation Electrique	-	1	2
Échafaudage roulant	-	1	0
Sensibilisation Santé Sécurité Environnement Nouveaux arrivants	517	25	130
Mesures de prévention sanitaire pour reprise d'activité	-	347	-
Management de la sécurité	34	18	6
Plan de prévention	24	-	18
Produits chimiques (TS)	23	30	22
Minute Papillon / Mini réunion Sécurité	6	7	15
Consignation Tout Fluide		6	
Suricates	10	-	418
Serre-files	65	62	2
Permis de feu	-	-	3
TOTAL	972	594	935

3.5.2. *Evaluation budgétaire du programme de sécurité et améliorations des conditions de travail au sens de l'article L 4612-16 du Code du Travail :*

2019	465 612 €
2020	143 831 € *
2021	214 000 €

* hors surcoûts COVID

3.6. Conditions physiques de travail

3.6.1. *Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 80 dbs à leur poste de travail :*

- 2019 : 167 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme)
- 2020 : 289 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme)
- 2021 : 92 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme)

3.6.2. *Nombre de travailleurs exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret du 10 Mai 1976 ⁽¹⁾ :*

- 2019 : 0
- 2020 : 0
- 2021 : 0

3.6.3. *Nombre de salariés travaillant aux intempéries de façon habituelle et régulière*

- 2019 : 0
- 2020 : 0
- 2021 : 0

(1) travaux exposant de façon habituelle et régulière à une forte chaleur ambiante rayonnante.
Dans notre Entreprise ces travaux ne sont pas réalisés de façon continue.

3.6.4. Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures :

	Mesures
2019	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance des travaux de dépollution Lot 1 • Diagnostic pollution Lot 2"
2020	<ul style="list-style-type: none"> • Périole : fin de dépollution lot 1a et début de dépollution lot 1b • Périole : poursuite de la surveillance sous-sol • Montredon : démarrage ligne de traitement de surface (activité soumise à autorisation / ICPE)"
2021	<ul style="list-style-type: none"> • Périole : poursuite dépollution lot 1b et de la surveillance du sous-sol

3.6.5. Mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets (chiffres pour Toulouse et Gimont)

	2019	2020	2021
Déchets totaux (en tonnes)	869,6	860	
Déchets valorisés (en tonnes)	686,4	734	
Déchets non Valorisés (en tonnes)	183,2	126	

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1. Durée et aménagement du temps de travail

4.1.1. Horaire hebdomadaire moyen affiché :

- 40 heures jusqu'au 30/06/83,
- Au 01/10/83, 39 heures ramenées à 38 heures pour les services Production, Contrôle, Administratif,
- Au 01/10/84, réduction de la durée du travail pour ces mêmes services à 37 heures,
- Au 01/01/1998, généralisation de l'horaire à 37 heures pour l'ensemble des services,
- Au 01/01/2000, réduction de la durée du travail dans le cadre de la signature de l'accord ARTT du 14/12/1999.

4.1.2. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur par le système légal :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2019	0	27	0	27
2020	0	0	0	0
2021	0	0	0	0

4.1.3. Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés :

- 31/12/2019 : 309 salariés adhèrent à l'horaire variable
- 31/12/2020 : 307 salariés adhèrent à l'horaire variable
- 31/12/2021 : 295 salariés adhèrent à l'horaire variable

4.1.4. Nombre de salariés occupés à temps partiel sur l'année :

2019	41
2020	41
2021	35

4.1.4.1. Inférieur à 20 heures

2019	10
2020	17
2021	14

4.1.4.2. Entre 20 et 30 heures

2019	15
2020	14
2021	11

4.1.4.3. Au-delà de 30 heures

2019	16
2020	10
2021	10

4.1.5. Nombre de salariés ayant bénéficié, tout au cours de l'année de 2 jours de repos hebdomadaire consécutifs :

	Ingénieurs et Cadres	ETAM	Ouvriers	Total
2019	NC	NC	NC	NC
2020	NC	NC	NC	NC
2021	248	267	33	548

4.1.6. Nombre moyen de jours de congés annuels non compris le repos compensateur (jours ouvrés) :

(1)

	Ingénieurs et Cadres	ETAM	Ouvriers	Total
2019	33, 20	30, 42	25, 86	31, 15
2020	35, 35	30, 55	27, 25	32, 27
2021	35, 13	30, 48	27, 52	32, 21

(1) CP, CA et RTT

4.1.7. Nombre de jours fériés payés : (*)

L'ensemble du personnel a bénéficié du paiement de

2019	2020	2021
10 jours fériés	9 jours fériés	7 jours fériés

(*) Il s'agit de jours ouvrés uniquement.

4.2. Organisation et contenu du travail

4.2.1. Effectif travaillant en équipes :

	2019	2020	2021
Equipes fixes	0	0	0
Equipes alternatives			
Ouvriers	51	49	35
E.T.A.M.	117	150	89
	168	199 *	129

* Augmentation des organisations en équipe 2*8 entre mars et mai 2020 dans le cadre de la gestion de la crise COVID

4.2.2. Personnel en continu et semi continu :

Néant

4.2.3. Personnel affecté à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne résultant du décret du 10 Mai 1976 :

Néant

4.3. Transformation de l'organisation du travail

4.3.1. Expériences de transformation de l'organisation du travail améliorant son contenu :

PROJET

4.4. Médecine du travail

4.4.1. Nombre d'examens cliniques (visites obligatoires) :

	Autres travailleurs soumis à surveillance médicale renforcée	Autres	Total
2019	43	186	229
2020	NC	NC	265
2021	99	132	231

4.4.2. Nombre d'examens complémentaires :

	Autres travailleurs soumis à surveillance médicale renforcée	Autres	Total
2019	NC	NC	1 084
2020	NC	NC	298
2021	NC	NC	390

* A compter de 2019, prise en compte de la méthode de décompte des examens complémentaires telle que figurant dans le rapport annuel de la médecine du travail

4.4.3. Part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail :

Le médecin du travail a consacré au service médical de l'Entreprise **72 heures par mois**.

Un tiers de ce temps environ est consacré par le médecin aux réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité, aux visites d'ateliers, à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail.

4.5. Travailleurs inaptes

4.5.1. Nombre de salariés déclarés inaptes définitivement à leur emploi par le médecin du travail :

1

4.5.2. Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude :

1

5. FORMATION

5.1. Formation professionnelle continue

5.1.1. Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue :

2019	2,96 %
2020	2,33 %
2021	2,04 %

5.2. Montant consacré à la formation continue (€) :

	Exécution du Plan de Formation	Rémunération des stagiaires	Financement de la professionnalisation et du CPF	Autres dépenses (CPF CDD)	Remboursements OPCO	Total
2019	408 955	441 182	432 593	293 ⁽²⁾	NC	1 282 753
2020	237 410	243 477	360 658	484(2)	NC	842 029
2021	233 491	225 453	382 747	1 746	64 146	779 291

(1) Hors Budget PSE

(2) Versement FONGECIF supprimé

5.3. Nombre de stagiaires :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers Qualifiés		Ouvriers Non qualifiés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2019	1 349	408	1 392	170	159	15	-	-	2 900	593
	38,62%	11,68%	39,85%	4,87%	4,55%	0,43%	-	-	83,02 %	16,98 %
2020	857	238	843	82	124	4	-	-	1 824	324
	39,90%	11,08%	39,25%	3,82%	5,77%	0,19%	-	-	84,92%	15,08%
2021	420	123	735	42	106	9	-	-	1 261	174
	29%	9%	51%	3%	7%	1%	-	-	87,9%	12,1%

Nombre de stagiaires par type de stage :

Domaine	2019	2020	2021
Bureautique	89	48	15
Langues	596	324	-
Management	430	69	76
Technique	2 004	1 065	556
Sécurité	374	642	788
TOTAL	3 493	2 148	1 435

5.3.1. Nombre d'heures de stage :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers Qualifiés		Ouvriers Non qualifiés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2019	6 902	2 375	5 835	490	818	60	-	-	13 555	2 925
2020	2 942	941	3 499	318	1 170	10	-	-	7 561	1 269
2021	1 624	350	4 208	86	335	20	-	-	6 166	455

Nombre d'heures de stage par type de stage :

	2019	2020	2021
Bureautique	232 h	184 h	8 h
Langues	1 559 h	1 268 h	-
Management	3 796 h	587 h	394 h
Technique	8 891 h	5 586 h	3 510 h
Sécurité	2 002 h	1 205 h	2 709 h
Total général	16 480 h	8 830 h	6 621 h

5.3.2. Orientations stratégiques formation :

Pour 2021, la politique de formation s'est articulée autour des axes et thèmes suivants :

SECURITE :

- Poursuivre le développement de la culture sécurité
- Prendre en compte la dimension sécurité dans nos formations internes
- Formations obligatoires et recommandées (habilitations électriques, SST, incendie...)

METIERS :

- Accompagner le développement de nos activités sur de nouvelles compétences
- Participer à l'évolution des métiers en central pour tendre vers un pilotage fonctionnel dans le cadre de l'autonomisation et la digitalisation des sites de production.
- Préparer la transition vers de nouveaux outils et standards (APQP...,)
- Participer à l'acquisition de nouvelles connaissances/compétences en vue de développer des projets/produits pour les nouvelles générations d'aéronefs

AMELIORATION CONTINUE :

- Développer la culture de l'amélioration continue et l'orientation résultats dans tous les métiers
- Accompagner nos formateurs dans l'animation de modules en interne
- Faciliter les échanges inter-sites

MANAGEMENT :

- Accompagner les managers dans la conduite du changement
- Développer les compétences managériales de notre encadrement et nos chefs de projets à travers des parcours formants
- Accompagner les prises de fonction à enjeux importants au travers de parcours individualisés

5.4. Congés formation

5.4.1. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation rémunéré (Transition Pro) :

2

5.4.2. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation non rémunéré :

0

5.4.3. Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé individuel de formation :

0

5.5. Alternance

5.5.1. Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année :

4

5.5.2. Nombre de contrats de professionnalisation conclus dans l'année :

0

6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.1. Représentants du personnel

6.1.1. Composition du CSE

	Nombre de représentants			
	1 ^{er} Collège	2 ^{ème} Collège	3 ^{ème} Collège	Total
2019 (Jusqu'à fin novembre)	2	5	3	10
2020	8	14	12	34
2021	8	13	12	33

6.1.2. Participation aux élections (par collège) en :

		Délégués du Personnel (Titulaires)		CSE (Titulaires)		
		1 ^{er} Collège	2 ^{ème} Collège	1 ^{er} Collège	2 ^{ème} Collège	3 ^{ème} Collège
2019	Inscrits	Voir annexe 1	Voir annexe 1	Voir annexe 1	Voir annexe 1	Voir annexe 1
	Votants	Voir annexe 1	Voir annexe 1	Voir annexe 1	Voir annexe 1	Voir annexe 1
	Suffrages valablement exprimés	Voir annexe 1	Voir annexe 1	Voir annexe 1	Voir annexe 1	Voir annexe 1
2020	Inscrits	-	-	-	-	-
	Votants	-	-	-	-	-
	Suffrages valablement exprimés	-	-	-	-	-
2021	Inscrits	-	-	-	-	-
	Votants	-	-	-	-	-
	Suffrages valablement exprimés	-	-	-	-	-

Pour l'année 2019, se reporter à l'annexe n°1 : «Election des membres de la délégation du personnel du CSE».

6.1.3. Volume global des crédits d'heures alloués pendant l'année considérée (Nombres d'heures théoriques)

	Délégués du Personnel	Comité d'Entreprise	Délégués Syndicaux	Total
2019	2 700	2 640	1 880	7 140
2020	NC	NC	NC	NC
2021	NC	NC	NC	NC

6.1.4. Nombre de réunions avec les représentants du personnel pendant l'année 2021 :

- Le CSE a été réuni **18 fois en 2021** (11 réunions ordinaires, et 7 réunions extraordinaires)
- **27 Réunions des Représentants de Proximité** ont eue lieu (6 réunions RP Toulouse/Périole, 11 réunions RP Gimont, 10 réunions RP Montredon).

Les Délégués Syndicaux et les Représentants de Proximité ont été reçus par la Direction collectivement ou séparément sur leur demande ou sur convocation de la Direction occasionnellement.

6.1.5. Accords signés dans l'Entreprise pendant l'année 2021 :

- **14/01/2021** : Accord relatif à la mise en œuvre d'un dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable,
- **14/01/2021** : Accord conclu dans le cadre des dispositions de l'article L.1233-24-1 du code du travail,
- **16/06/2021** : Avenant n°1 à l'accord d'intéressement du 28 août 2020 pour l'année 2021.
- **01/07/2021** : Accord collectif d'entreprise relatif à l'organisation des horaires variables,
- **06/07/2021** : Accord collectif relatif au télétravail,
- **06/07/2021** : Accord relatif au droit à la déconnexion,
- **24/08/2021** : Accord collectif relatif à la mobilité des salariés et au forfait mobilité durable,
- **23/11/2021** : Accord relatif aux astreintes,
- **23/11/2021** : Avenant à l'accord collectif d'entreprise relatif au régime collectif et obligatoire de «remboursement de frais de santé»

6.1.6. Nombre de personnes bénéficiaires d'un congé d'éducation ouvrière :

2019	16
2020	3
2021	4

6.2. Information et communication

6.2.1. Procédure de concertation :

- CSE., commission, réunions dans le cadre des négociations
- Réception à la demande de tout membre qui le souhaite par le Directeur des Ressources Humaines ou l'un de ses représentants

6.2.2. Procédure d'accueil :

- Dès l'arrivée sur site du nouvel embauché : Accueil par la Direction des Ressources Humaines, sensibilisation SSE et Qualité (dans le mois de l'embauche) puis accueil par le Chef d'Atelier ou le Chef de Service pour intégration du nouvel embauché.
- Personnel d'atelier : lecture et signature des fiches de sécurité lors de l'affectation sur le poste de travail.

6.2.3. Procédure d'information ascendante ou descendante et niveau :

- Convention annuelle des salariés
- Document « Latexec » émanant de manière hebdomadaire du Comité de Direction
- Réunions hebdomadaires par services
- Les instances de concertation (voir 6.2.1.) jouent également un rôle éminent dans la transmission de l'information.
- Information orale échangée entre Direction, cadres, encadrement, collaborateurs par contact direct.
- Publication des informations sur Intranet et sur les écrans de communication « Latécoère TV »
- Newsletters

6.2.4. Système d'entretiens individuels :

Depuis 2008, mise en place des entretiens annuels individuels

- Ces rendez-vous sont des actes de management indispensables pour :
 - Renforcer le management quotidien des collaborateurs
 - Améliorer l'efficacité globale de l'Entreprise
 - Mobiliser autour de l'amélioration de nos compétences et de la performance
 - Renforcer le rôle de l'encadrement

6.3. Différends concernant l'application du droit du travail

6.3.1. Nombre de recours à des modes de solution non juridictionnels engagés dans l'année :

0

6.3.2. Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année dans lesquelles l'entreprise est en cause :

7

6.3.3. Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'Inspecteur du travail pendant l'année considérée :

0

7. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

7.1. Œuvres sociales

7.1.1. Dépenses de l'Etablissement (€) :

	2019	2020	2021
Logement :	211 886	194 667	162 296
Transport :			
- Taxe Transport	742 273	638 287	657 557
- Prime de transport	26 421	27 212	25 373
Restauration :			
- Participation patronale	553 474	122 671	0
- Fluides	73 408	23 396	0
- Amortissement	0	0	0
Vacances * :	42 606	44 517	43 206
Vêtements de travail :	62 259	43 006	58 310

Vacances * : Convention collective

7.1.2. Versement au Comité d'Entreprise (€) :

2019	2020	2021
663 277	531 361	<u>574 121</u>

7.2. Autres charges sociales

7.2.1. Coûts pour l'entreprise des prestations complémentaires (maladie, décès)

	Mutuelle (*)	Prévoyance (*)
2019	495 807 €	418 466 €
2020	518 037 €	394 686 €
2021	500 987 €	392 384 €

8. ANNEXES

8.1. Annexe n°1 : Election des membres de la délégation du personnel du CSE

LATÉCOÈRE

Aérostructures

135 rue de Périole - BP 25211
31079 Toulouse Cedex 5 – France
T +33 (0)5 61 58 77 00

www.latecoere.aero

Le jeudi 28 novembre 2019

Objet : élection des membres de la délégation du personnel du CSE

RESULTATS POUR LE PREMIER TOUR DE L'ELECTION

OUVRIERS ET EMPLOYES - TITULAIRES

Nombre de sièges à pourvoir	4	Nombre d'électeurs inscrits	158
Nombre d'émargements	124	Taux de participation	78,48%
Nombre de votes blancs	11	Nombre de suffrages valablement exprimés	113
Quorum	79		

Liste(s)		Candidat(s)				
Nom	Suffrages	N°	Nom Prénom	Voix	Ratures	Résultat
CGT	65 57,52%	1	Monsieur Jean-François ANDRAU	61	4	ELU
		2	Madame Marie-Claude ALT	55	10	-
		3	Monsieur Jérôme BRAMBATI	63	2	ELU
		4	Monsieur Dian IVANOV	62	3	-
FO	48 42,48%	1	Monsieur Alexandre LEDIG	43	5	ELU
		2	Madame Aurore SLIVA	39	9	-
		3	Monsieur Vincent CARCAGNO	40	8	-
		4	Monsieur Ivan JANECEK	45	3	ELU
Conclusion : Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée						

OUVRIERS ET EMPLOYES - SUPPLEANTS

Nombre de sièges à pourvoir	4	Nombre d'électeurs inscrits	158
Nombre d'émargements	125	Taux de participation	79,11%
Nombre de votes blancs	13	Nombre de suffrages valablement exprimés	112
Quorum	79		

Liste(s)		Candidat(s)				
Nom	Suffrages	N°	Nom Prénom	Voix	Ratures	Résultat
CGT	62 55,36%	1	Monsieur Léonard OBIEDELU	57	5	ELU
		2	Monsieur Henri SOCHARD	56	6	ELU
		3	Monsieur Michaël COUGNEAU	54	8	-
		4	Monsieur Jean-François ANDRAU	60	2	-
FO	50 44,64%	1	Monsieur Julien VALLINOT	44	6	-
		2	Madame Aurore SLIVA	45	5	ELUE

Liste(s)		Candidat(s)				
Nom	Suffrages	N°	Nom Prénom	Voix	Ratures	Résultat
		3	Monsieur Stéphane TARDIN	45	5	ELU
		4	Monsieur Eric NAVARRO	45	5	-
Conclusion : Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée						

TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE - TITULAIRES

Nombre de sièges à pourvoir	7	Nombre d'électeurs inscrits	334
Nombre d'émargements	289	Taux de participation	86,52%
Nombre de votes blancs	22	Nombre de suffrages valablement exprimés	267
Quorum	167		

Liste(s)		Candidat(s)				
Nom	Suffrages	N°	Nom Prénom	Voix	Ratures	Résultat
CFE-CGC	88 32,96%	1	Monsieur Rabah MOKHTARI	80	8	ELU
		2	Madame Adeline PICHARDIE	77	11	-
		3	Monsieur Patrick ROUSSEAU	84	4	ELU
		4	Monsieur Pascal ROUX	78	10	-
		5	Monsieur Patrice ROQUEMAUREL	77	11	-
		6	Monsieur Philippe RENAUD	78	12	-
		7	Monsieur Thierry YNGLADA	82	6	-
CGT	55 20,60%	1	Monsieur Jean-Pierre DIDIER	53	2	ELU
		2	Monsieur Michaël AUDOUARD	53	2	-
		3	Monsieur Joseph PUJOL	49	6	-
		4	Monsieur Sylvain BIRAC	52	3	-
		5	Monsieur Alain MILOR	55	0	-
		6	Monsieur Dominique LOPES COSTA	53	2	-
		7	Monsieur Laurent POUTHOU	53	2	-
FO	124 46,44%	1	Monsieur Yannick SAINT LAURENT	115	9	ELU
		2	Madame Cécile BIGOU	110	14	-
		3	Monsieur Frédéric YODER	119	5	ELU
		4	Monsieur Pascal VANDELLE	117	7	ELU
		5	Monsieur Jérôme SARTRE	119	5	ELU
		6	Monsieur Christophe MIRGON	118	6	-
		7	Monsieur Jean-Michel COUGET	119	5	-
Conclusion : Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée						

TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE - SUPPLEANTS

Nombre de sièges à pourvoir	7	Nombre d'électeurs inscrits	334
Nombre d'émargements	289	Taux de participation	86,52%
Nombre de votes blancs	22	Nombre de suffrages valablement exprimés	267
Quorum	187		

Liste(s)		Candidat(s)				
Nom	Suffrages	N°	Nom Prénom	Voix	Ratures	Résultat
CFE-CGC	85 31,83%	1	Monsieur Philippe RENAUD	75	10	-
		2	Madame Véronique LARROQUE	80	5	ELUE
		3	Monsieur Frédéric CASAVIEILLE-LACAZE	81	4	ELU
		4	Monsieur Francis BAUX	82	3	-
		5	Monsieur Franck DUPONT	84	1	-
		6	Monsieur Christian CLANET	81	4	-
		7	Monsieur Rabah MOKHTARI	82	3	-
CGT	61 22,85%	1	Monsieur Julien RAYNAUD	55	6	ELU
		2	Monsieur Antoine ARLES	56	5	-
		3	Monsieur Alain MILOR	59	2	-
		4	Monsieur Dominique LOPES COSTA	56	5	-
		5	Monsieur Sylvain BIRAC	56	5	-
		6	Monsieur Michaël AUDOUARD	59	2	-
		7	Monsieur Jean-Pierre DIDIER	57	4	-
FO	121 45,32%	1	Monsieur Jérôme SARTRE	115	6	-
		2	Madame Nadège VALLS	113	8	ELUE
		3	Monsieur David BOSSIAN	116	5	ELU
		4	Monsieur Paul RIVIERE	117	4	ELU
		5	Monsieur Eric PIVETTA	112	9	ELU
		6	Monsieur David CASTAING	114	7	-
		7	Monsieur Stéphane FAGET	115	6	-
Conclusion : Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée						

INGENIEURS ET CADRES - TITULAIRES

Nombre de sièges à pourvoir	6	Nombre d'électeurs inscrits	330
Nombre d'émargements	284	Taux de participation	86,06%
Nombre de votes blancs	20	Nombre de suffrages valablement exprimés	264
Quorum	165		

Liste(s)		Candidat(s)				
Nom	Suffrages	N°	Nom Prénom	Voix	Ratures	Résultat
CFE-CGC	171 64,77%	1	Monsieur Frédéric CANNAC	164	7	ELU
		2	Madame Cindy ANTONY	167	4	ELUE
		3	Monsieur Thierry THOMAS	166	5	ELU
		4	Monsieur Johan BOYE	166	5	ELU
		5	Monsieur Thierry PELEGRIN	167	4	-
		6	Monsieur Joël KONIKOWSKI	166	5	-
CGT	19 7,20%	1	Monsieur Florent COSTE	19	0	-
		2	Monsieur Stéphane QUEMENT	19	0	-
FO	74 28,03%	1	Monsieur Frédéric MIERES	70	4	ELU
		2	Monsieur Daniel MARQUES	68	6	ELU
		3	Monsieur René LACUVE	65	9	-
		4	Monsieur Nicolas GALIBERN	65	9	-
		5	Monsieur Jean-Luc MARSAN	70	4	-
		6	Monsieur Dominique BOUTIER	67	7	-
Conclusion : Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée						

INGENIEURS ET CADRES - SUPPLEANTS

Nombre de sièges à pourvoir	6	Nombre d'électeurs inscrits	330
Nombre d'émargements	284	Taux de participation	86,06%
Nombre de votes blancs	20	Nombre de suffrages valablement exprimés	284
Quorum	165		

Liste(s)		Candidat(s)				
Nom	Suffrages	N°	Nom Prénom	Voix	Ratures	Résultat
CFE-CGC	170 64,39%	1	Madame Cécile ALLAIN	165	5	ELUE
		2	Monsieur Ahmed EL ZIANI	169	1	ELU
		3	Monsieur Benoît CHAUSSON	168	2	ELU
		4	Monsieur Gilles CERUTI	161	9	ELU
		5	Monsieur François PALHOL	161	9	-
		6	Madame Laure MATIGNON	161	9	-
CGT	21 7,98%	1	Monsieur Stéphane QUEMENT	19	2	-
		2	Monsieur Florent COSTE	21	0	-
FO	73 27,65%	1	Monsieur Nicolas GALIBERN	67	6	ELU
		2	Monsieur René LACUVE	65	8	-
		3	Monsieur Frédéric MIERES	71	2	-
		4	Monsieur Daniel MARQUES	68	5	-
		5	Monsieur Vincent BANASIAK	72	1	ELU
		6	Monsieur Michel MANGEMATIN	66	7	-

Liste(s)		Candidat(s)				
Nom	Suffrages	N°	Nom Prénom	Voix	Ratures	Résultat
Conclusion : Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée						

AUDIENCE SYNDICALE

Périmètre (scrutin de référence)	Collèges	CFE-CGC		CGT		FO	
		Nbr de suffrages	Représen-tativité	Nbr de suffrages	Représen-tativité	Nbr de suffrages	Représen-tativité
CSE (CSE Titulaires)	Ouvriers et Employés	-	Oui	65	Oui	48	Oui
		-		57,52%		42,48%	
	Techniciens et Agents de maîtrise	88		55		124	
		32,96%		20,60%		46,44%	
	Ingénieurs et Cadres	171	19	74			
		64,77%	7,20%	28,03%			
	Total	259	139	246			
		(40,22%)	21,58%	38,20%			
		48,77%*					

(*) Note : Pourcentage de représentativité catégorielle de CFE-CGC au sein des collèges Techniciens et Agents de maîtrise, Ingénieurs et Cadres.

Madame Laurence DAUBERT
Directrice des ressources humaines